



Centre Communal d'Action Sociale

La commune et le CCAS de Vif font en septembre 2026 un choix fort visant à soutenir les familles en offrant aux jeunes vifoïs plus d'opportunité de découvrir ou pratiquer une activité sportive.

Pourquoi ?

- _ les frais d'inscription peuvent représenter un frein financier
- _ les associations sportives oeuvrant à Vif sont dynamiques, diverses et parfois aussi confrontées à des baisses de leurs jeunes adhérents
- _ le bien-être et l'épanouissement des enfants passent par le mouvement et les pratiques collectives

Pour qui ?

- _ Le dispositif s'adresse aux familles vivant sur la commune de Vif, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 901 euros, et concerne des enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire).

Comment ?

- _ Chaque enfant vifoïs de 3 à 11 ans pourra bénéficier d'une contribution financière allant jusqu'à 50 euros pour l'adhésion aux structures sportives vifoïses ou structures intervenant sur le territoire de Vif,
- _ Cette contribution sera versée directement à la structure sportive vifoïse à travers une convention entre le CCAS et l'association,
- _ Pour bénéficier de ce soutien, merci de remplir un formulaire de demande (en pièce jointe et disponible sur le site de la ville) accompagné des justificatifs demandés,

Dossier à déposer **à l'accueil du CCAS** - Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier – 38 450 Vif **avant le 16 octobre 2026.**